

# VILLE DE DÉGELIS

(Nom de la municipalité)

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 4 novembre 2024 à 19h00 heures au sous-sol du Centre culturel Georges Deschênes, situé au 367, avenue Principale à Dégelis.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : PDM-13-2024

**Nature et effets :** Rendre réputée conforme les distances de 479 mètres et de 439 mètres entre la Route de Saint-Jean et deux (2) éoliennes (# 5 & 22) en territoire public non-cadastré, au lieu de 500 mètres.

**Identification du site concerné :** Cette demande concerne la propriété en territoire public non cadastré appartenant au gouvernement du Québec, dans le cadre du projet éolien de la Madawaska.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Dégelis ce 11<sup>e</sup> jour de octobre 2024  
R. Ouellet  
signature

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE JOURS AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL)

Je, soussigné (e), Lise Ouellet de la municipalité de Dégelis, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 11 octobre 2024 entre 8h et 12:00 heures.

Je, soussigné (e) résidant à Dégelis certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le faisant publier sur le site internet de la ville de Dégelis.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11 octobre 2024

R. Ouellet  
signature  
Greffier-adj.  
titre